

## **Conseil municipal du 19 février 2021**

Le conseil s'est réuni le vendredi 19 février 2021 à 20 h 30, à la mairie d'Albas, sous la présidence de M. Jean-Pierre Alaux, maire

**Présents** : Mmes Yolande Reilhé, Alicia Mathis, Jacqueline Wegner, Marie-France Québriac, Jolanda Van de Laar, Monette Destampes.

MM. Jean-Pierre Alaux, Christophe Delarge, Marc Decoudin, Louis-Jean Hallé, Daniel Roudière, Didier Guyot et Denis Bouchud.

**Absents** : Elodie Cambriels et Adrien Garrit

En préambule, intervention de M. Louis-Jean Hallé tenant à rendre hommage à André Milhau, né à Albas, et décédé tout récemment. Sa nécrologie sera développée dans le prochain numéro du *Limaucaire*.

Avant l'ouverture des débats, Mr le Maire souhaite compléter l'ordre du jour par une délibération relative au devis de l'éclairage du parvis de la mairie par la FDEL. Cette question sera évoquée avant les questions diverses. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette requête.

Monette Destampes est nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte.

### **Approbation du procès-verbal du 16 janvier 2021**

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du précédent conseil municipal à l'unanimité.

### **Présentation du compte administratif 2020 de la commune**

Mme Destampes, adjointe, remet à chaque membre du conseil un exemplaire des comptes relatifs au sections de fonctionnement et investissement ainsi qu'une vue d'ensemble du compte administratif. Elle remet également aux conseillers présents le projet d'affectation du résultat 2020 ainsi qu'une note de synthèse.

Elle détaille et commente tout d'abord les différents chapitres de la section fonctionnement qui se présentent de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement : 508 144.33 €

Dépenses de fonctionnement : 388 634.92 €

La section fonctionnement dégage ainsi un résultat de l'exercice de 119 509.41 €

Le solde antérieur reporté étant de 217 080.30 €, le résultat de fonctionnement à affecter s'élève donc à 336 589.71 €

Mme Destampes aborde ensuite les comptes de la section d'investissement et présente les différents postes de dépenses et de recettes, opération par opération :

Recettes d'investissement : 81 985.41 €

Dépenses d'investissement : 51 571.40 €

Compte tenu du résultat antérieur reporté : 15 938.31 €, le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement 2020 s'élève donc à 46 352.32 €

Elle présente ensuite les restes à réaliser de la section investissement :

Montant des dépenses 33 741.11 €

Pas de montant de recettes, le solde est donc - 33 741.11€

Après prise en compte du solde des restes à réaliser, le besoin de financement de la section d'investissement 2020 ressort positif de + 12 611.21 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de l'exercice :

La section d'investissement n'ayant pas besoin de financement, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement 336 589.71 € en report sur 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote des résolutions.

M. Jean Pierre Alaux, maire, ne prend pas part au vote

Le conseil approuve le compte de gestion par 12 voix ; contre : 0, abstention : 0

Le conseil approuve le compte administratif 2020 par 12 voix ; contre : 0, abstention : 0

Le conseil approuve le projet d'affectation du résultat 2020 par 12 voix ; contre : 0 ; abstention : 0

## **Présentation du compte administratif du service locations commerciales**

Après avoir remis les tableaux retraçant les recettes et les dépenses des sections d'exploitation et d'investissement, ainsi que la vue d'ensemble du compte administratif 2020, Mme Destampes présente la section d'exploitation qui s'établit à :

Recettes            4 606.44 €

Dépenses            201.33 €

Il y a un solde de :    4 405.11 €

Cumulé avec le report d'exploitation de l'exercice 2019 de 6 035.09 €, le résultat 2020 de la section fonctionnement est de 10 440.20 €

La section d'investissement se présente de la manière suivante :

Solde d'exécution de l'exercice 201.33 €

Résultat antérieur reporté : 21 316.10 € et solde cumulé : 21 517.43 €

La section d'investissement n'ayant pas besoin de financement, il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation de 4 405.11 € en report sur 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote des résolutions

M. le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2020 par 12 voix ; contre : 0, abstention : 0

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2020 par 12 voix, contre : 0, abstention : 0

Le Conseil Municipal approuve le projet d'affectation du résultat 2020 : par 12 voix, contre : 0, abstention : 0

Questions diverses :

Dans le cadre des travaux d'aménagement du parvis de la Mairie, Jean-Pierre Alaux se propose de demander une subvention auprès du Conseil Départemental du Lot dans le cadre des Fonds d'aides pour les solidarités territoriales (FAST) en rappelant que ce chantier va bénéficier par ailleurs de l'aide de l'Etat (DETR) et de la Région Occitanie.

Pour clore cette demande de subventionnement, Monsieur le Maire demande une approbation du devis de la FDEL sur l'éclairage du parvis de la mairie d'un montant de 9 555 € qui correspond à la part communale. Ces travaux faisant l'objet en outre d'un subventionnement de la FDEL à hauteur de 35%. Ce vote à l'unanimité du Conseil Municipal est assujéti d'une clause exigeant que les travaux soient réalisés au plus tard fin juin 2021.

Christophe Delarge évoque le problème de la bâche pour la protection incendie à la Rivière Haute. Le terrain retenu (propriété de la famille Couture) ne correspond pas par ses dimensions aux exigences de la SAUR. Une négociation est entamée pour élargir l'espace concédé. Par ailleurs, est évoquée une seconde solution : remettre en état la canalisation sur la RD 8 qui appartient à l'ASA Méléry. Reste à connaître le montant de ces travaux, le degré de faisabilité et la convention qu'il conviendrait de signer. M. Delarge a été mandaté par le Conseil pour faire avancer ce dossier.

L'assemblée a aussi évoqué l'achèvement des travaux du Parking de la Combe de Lafon. L'entreprise Marcouly n'a toujours pas refait l'arase du mur de soutien ainsi que les travaux de végétalisation qui étaient prévus à l'automne dernier. Le Maire s'est engagé à relancer l'entreprise pour ses manquements.

M. Daniel Roudière demande où en sont les projets de sécurisation du village en matière de circulation. M. Decoudin, adjoint, fait part des statistiques consécutives à la pose d'un radar rue de la Blainie. Chaque mois, plus de 16 000 automobilistes empruntent cette voie limitée aujourd'hui à 50 kms/H. L'hypothèse d'une réduction à 30 kms/h dans le cœur du village est sérieusement envisagée

avec pose de ralentisseurs à certains endroits stratégiques. Cette réflexion fera l'objet d'un prochain Conseil Municipal.

L'ensemble des sujets à l'ordre du jour ayant été débattus, la séance est levée à 23 h.